

**Nombre de membres  
en exercice:** 10

**Séance du jeudi 27 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoqué le 18 février 2025, s'est réuni sous la présidence de Luc BEVILACQUA.

**Présents :** 6

**Sont présents:** Michel BOUDOU, Luc BEVILACQUA, Frédéric BOUDOU, Dominique BARASCUT, Nathalie LEOTARD, Marine DELMAS

**Votants:** 6

**Représentés:**

**Excuses:** Christian BELLAS

**Absents:** Sébastien AGUSSOL, Marylène VEYRIER, Mélodie CRAMETTE

**Secrétaire de séance:** Nathalie LEOTARD

Objet: Approbation du Compte Financier Unique (CFU) - 2025 003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Luc BEVILACQUA, Premier adjoint au Maire

Délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024

Dressé par Christian BELLAS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		90 780.90		52 134.34		142 915.24
Opérations exercice	142 790.89	295 299.64	171 058.51	204 758.50	313 849.40	500 058.14
<b>Total</b>	142 790.89	386 080.54	171 058.51	256 892.84	313 849.40	642 973.38
Résultat de clôture		243 289.65		85 834.33		329 123.98
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		243 289.65		85 834.33		329 123.98
<b>Résultat définitif</b>		243 289.65		85 834.33		329 123.98

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - 2025 004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Luc BEVILACQUA, premier adjoint au Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 85 834.33**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	52 134.34
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	52 134.34
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>33 699.99</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	<b>85 834.33</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>85 834.33</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	30 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	55 834.33
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2024</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du budget primitif 2025 - 2025 005

Monsieur Luc BEVILACQUA, premier adjoint au Maire présente le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté ci-dessous:

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES :248 583€

RECETTES : 248 583€

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 368 772€

RECETTES : 368 772€

**Le Conseil Municipal**

**APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté ci-dessus

Objet: Subvention aux Associations 2025 - 2025 006

Monsieur le premier adjoint présente au conseil municipal un tableau de propositions de subventions pour les associations concernant l'année 2025,

<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025</b>	
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>ANNEE 2025</b>

GIMORIV	1000€
RESTAURATION ET SAUVEGARDE PATRIMOINE	100
CDF SORBS-Total Festum	100€
TOTAL	1200

Il demande au Conseil de valider ces propositions telles que présentées ci-dessous,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Décide de valider les demandes de subventions pour l'année 2025 telles que présentées ci-dessus.